

Procès-verbal de la séance du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le mercredi 29 août 2018 à 13 h 30 à l'Hôtel de Ville.

---

Présents : M. le maire Marc-André Plante, président  
M. Réal Leclerc, vice-président  
Mme Nathalie Bellavance  
Mme Caroline Desbiens  
M. Simon Paquin

Sont également présents :

M. Stéphan Turcotte, directeur général adjoint, services de proximité  
M. Stéphane Larivée, directeur général adjoint, développement durable  
M. Nicolas Dufour, chef de cabinet  
Mme Karinne Trudel, conseillère relationniste à la Direction des communications et des relations avec les citoyens  
Me Denis Bouffard, secrétaire

Observateur : M. Yan Maisonneuve

Absents : M. Daniel Sauriol, directeur général  
Mme Anne Roy, directrice des communications et des relations avec les citoyens.  
M. Martin Beaudry, conseiller spécial – agent de liaison

---

#### **CE-2018-1008-DEC OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Il est résolu d'ouvrir la séance.

---

#### **CE-2018-1009-DEC ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

---

#### **CE-2018-1010-DEC ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DU 22 AOÛT 2018**

Il est unanimement résolu d'approuver le procès-verbal de la séance du comité exécutif tenue le 22 août 2018, tel que soumis par le secrétaire, Me Denis Bouffard.

---

#### **CE-2018-1011-DEC DEMANDE / MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS / ROUTE 337 / BOULEVARD LAURIER**

Il est unanimement résolu que le comité exécutif exhorte au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de procéder rapidement aux travaux de réfection et d'entretien de la chaussée sur la route 337, entre les rues Rodrigue et Guillemette, dans le secteur La Plaine à Terrebonne.

---

**CE-2018-1012-DEC PRINCIPE DE FINANCEMENT DES PROJETS DE DÉVELOPPEMENT IMMOBILIER**

ATTENDU la résolution du comité exécutif numéro CE-2016-1464-DEC, adoptée le 7 décembre 2016, mandatant la commission de l'administration, des finances et des ressources humaines (CADM) afin d'élaborer un projet de politique portant sur le financement des investissements publics;

ATTENDU la résolution du comité exécutif numéro CE-2018-652-DEC, adoptée le 6 juin 2018, mandatant les commissions de l'administration, des finances et des ressources humaines (CADM) et de la planification, de l'aménagement et de l'entretien du territoire (CPAET) pour établir les orientations en matière de financement des infrastructures des projets de développement;

ATTENDU la volonté :

- d'uniformiser les modes de financement entre les projets de développement immobilier;
- d'uniformiser les modes de financement des différents composants d'un projet de développement immobilier;
- diminuer les disparités de taxes entre les nouveaux et les anciens secteurs;
- que les principes de financement soient cohérents avec le règlement 649 sur les ententes relatives à l'exécution, au financement et aux garanties concernant les travaux municipaux.

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la commission de la planification, de l'aménagement et de l'entretien du territoire (CPAET) et de l'administration, des finances et des ressources humaines (CADM), que le comité exécutif adopte les principes suivants en matière de financement des projets de développement immobilier :

***Le requérant assume la totalité des coûts de réalisation de l'ensemble des travaux municipaux, d'utilité publique et de parcs municipaux requis par son projet de développement, à l'exception du surdimensionnement et des travaux à caractères régionaux.***

QUE le principe ci-dessus soit intégré dans le projet de « Politique portant sur le financement des investissements publics ».

---

**CE-2018-1013-DEC MISE À JOUR NO 47 / MODIFICATIONS / DIRECTIVE DIR.8000.1 / UTILISATION DES ACTIFS INFORMATIONNELS**

ATTENDU le dépôt du feuillet de mise à jour no 47 et de la directive générale DIR.8000.1 portant sur l'utilisation des actifs informationnels ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction générale du 21 août 2018 et de la Direction des technologies de l'information du 23 août 2018, que le comité exécutif prenne acte et accepte le dépôt du feuillet de mise à jour numéro 47 et de la directive modifiée DIR.8000.1 – utilisation des actifs informationnels.

---

**CE-2018-1014-DEC ADOPTION / LISTE DES COMPTES À PAYER / FONDS D'ADMINISTRATION**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction de l'administration et finances, d'accepter :

- a) la liste des comptes à payer du fonds d'administration au montant de 857 118,42\$ préparée le 22 août 2018.

---

**CE-2018-1015-DEC ADOPTION / LISTE DES COMPTES À PAYER / FONDS DES IMMOBILISATIONS**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction de l'administration et finances, d'accepter :

- a) la liste des comptes à payer du fonds des immobilisations au montant de 408 835,92\$ préparée le 24 août 2018.

---

**CE-2018-1016-REC SOLDES DISPONIBLES DES RÈGLEMENTS D'EMPRUNT FERMÉS / EXERCICE FINANCIER 2017 / RÉDUCTION DU SOLDE DE L'EMPRUNT LORS DE SON REFINANCEMENT**

ATTENDU QUE les soldes disponibles de règlements d'emprunt fermés au cours de l'exercice financier 2017 totalisent 1 460 653,20\$ ;

ATTENDU QUE la pratique courante de la Ville de Terrebonne en matière de soldes disponibles des règlements d'emprunt fermés est d'appliquer ces montants en réduction du solde de l'emprunt lors de son refinancement ;

ATTENDU QU'une résolution du conseil municipal est nécessaire pour désigner ce montant réservé pour le service de la dette ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction de l'administration et finances du 23 août 2018, que le comité exécutif recommande au conseil municipal de la Ville de Terrebonne d'autoriser que soient et sont affectés, en réduction du solde de l'emprunt lors de son refinancement, les soldes disponibles des règlements d'emprunt fermés au 31 décembre 2017 pour un montant total de 1 460 653,20\$ conformément à l'article 8, 3<sup>e</sup> alinéa de la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux, LRQ,c.D-7.

---

**CE-2018-1017-REC VIREMENT / EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT NON AFFECTÉ À DES EXCÉDENTS DE FONCTIONNEMENT AFFECTÉS**

ATTENDU QU'il y a lieu d'effectuer des virements de l'excédent de fonctionnement non affecté vers des excédents de fonctionnement affectés, et ce, suite au dépôt du rapport financier 2017 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction de l'administration et finances du 23 août 2018, que le comité exécutif recommande au conseil municipal d'autoriser le trésorier à effectuer le virement des sommes suivantes de l'excédent de fonctionnement non affecté vers les excédents de fonctionnement affectés tel que décrit ci-dessous :

Transport en commun	2 985 000\$
Développement économique	63 475\$
Surplus réservés engagements non récurrents	59 944\$
Remplacement surface synthétique A. Corbeil	30 485\$
Dépenses d'élection	600 000\$
Équilibrage du rôle	315 000\$
<b>Le tout pour un montant de :</b>	<b><u>4 053 904\$</u></b>

---

**CE-2018-1018-REC    ENTENTE DE PRINCIPE / SYNDICAT CANADIEN  
DE LA FONCTION PUBLIQUE (BRIGADIÈRES),  
SECTION LOCALE 2326 (SCFP)**

ATTENDU QUE la convention collective intervenue entre la Ville de Terrebonne et le Syndicat canadien de la fonction publique (brigadières), section locale 2326, est venue à échéance le 31 décembre 2017 ;

ATTENDU QUE la Ville et le Syndicat ont entrepris des discussions en vue du renouvellement de la convention collective et une entente de principe est intervenue le 17 juillet 2018 ;

ATTENDU QUE les personnes salariées brigadières ont voté, lors de l'assemblée syndicale du 22 août dernier, en faveur de l'acceptation de l'entente proposée ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction des ressources humaines et de la Direction de la police du 23 août 2018, que le comité exécutif recommande au conseil d'entériner l'entente de principe intervenue avec le Syndicat canadien de la fonction publique (brigadières), section locale 2326, et d'autoriser le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, la convention collective, d'une durée de cinq (5) ans et débutant le 1<sup>er</sup> janvier 2018, conforme aux conditions et aux termes prévus à l'entente de principe, jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

---

**CE-2018-1019-REC    MODIFICATION                    /                    STRUCTURE  
ORGANISATIONNELLE    /    DIRECTION    DE  
L'ADMINISTRATION ET FINANCES**

ATTENDU QUE la Direction de l'administration et finances a procédé à certains changements au niveau de sa structure organisationnelle au printemps 2017 ;

ATTENDU QUE la transformation organisationnelle, les nombreux chantiers en finances et le changement du logiciel financier entraînent d'importants défis ;

ATTENDU QU'il est devenu primordial de réaligner la coordination des activités et d'adapter la structure organisationnelle en conséquence, et ce, afin de remplir adéquatement la mission et atteindre les objectifs ;

ATTENDU QUE cette révision permettra de libérer les ressources nécessaires pour faire cheminer les mandats spéciaux qui tardent à être réalisés, à miser sur la formation de la relève (enjeu également important à la direction) de même qu'à optimiser le travail ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction des ressources humaines et de la Direction de l'administration et finances du 24 août 2018, que le comité exécutif recommande au conseil l'adoption du nouvel organigramme de la Direction de l'administration et finances dont copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Que le comité exécutif recommande au conseil :

- de modifier le poste d'assistante-trésorière, comptabilité, pour devenir conseillère principale, gestion administrative et financière;
- de modifier le poste d'assistante-trésorière, revenus, pour devenir directrice adjointe et assistante-trésorière.

Que la Direction des ressources humaines soit autorisée à mettre en place les changements requis (réévaluation de fonction, changement de titre, recommandation éventuelle au comité exécutif).

Que la nouvelle structure soit effective en date de l'adoption de la résolution du conseil.

---

**CE-2018-1020-DEC NOMINATION / INSPECTEUR EN URBANISME DURABLE / DIRECTION DE L'URBANISME DURABLE**

ATTENDU l'affichage du poste d'inspecteur en urbanisme durable à la Direction de l'urbanisme durable ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction des ressources humaines et de la Direction de l'urbanisme durable du 27 août 2018, de nommer M. Yanick Marsan au poste d'inspecteur en urbanisme durable à la Direction de l'urbanisme durable à compter du 4 septembre 2018, le tout selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés(es) cols blancs.

---

**CE-2018-1021-DEC DÉPENSES EXCÉDENTAIRES / COLLECTE ET TRANSPORT DE MATIÈRES RÉSIDUELLES**

ATTENDU la résolution du conseil municipal numéro 380-10-2017, adoptée le 2 octobre 2017, acceptant la soumission de la société Enviro Connexions pour la collecte (4) et le transport des matières résiduelles pour les villes de Mascouche et de Terrebonne (SA17-12001) ;

ATTENDU QU'une collecte de résidus verts a eu lieu les 29, 30 et 31 mai 2018 dans toute la Ville de Terrebonne suite à la forte demande citoyenne ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction de l'entretien du territoire du 21 août 2018, que le comité exécutif approuve le bon de commande CA142138 pour la collecte supplémentaire et le transport des matières résiduelles et autorise la trésorière à payer un montant de 24 855,14\$ (taxes en sus) à la société Enviro Connexions. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2018-0320 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

---

**CE-2018-1022-DEC SOUMISSION / SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE / ÉLABORATION DE PLANS ET DEVIS ET LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX D'AMÉLIORATIONS ET DE REMPLACEMENTS DES SYSTÈMES DE STOCKAGE DES SITES PÉTROLIERS**

ATTENDU QUE la Ville a procédé à un appel d'offres public pour les services professionnels d'ingénierie pour l'élaboration de plans et devis et la surveillance des travaux d'améliorations et de remplacements des systèmes de stockage des sites pétroliers (SA18-9043) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 6 juin 2018 ;

ATTENDU QUE deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 5 juillet 2018 ;

ATTENDU QUE le comité de sélection formé selon l'article 573.1.0.1.1 de la *Loi sur les cités et villes* a attribué le pointage final mentionné ci-bas, le tout conformément au calcul prévu au paragraphe e) du même article;

	<b>Pointage final</b>	<b>Montant</b>
EnviroServices inc.	56,81	26 714,44\$ t.t.c.
NC Experts	--	--

ATTENDU QUE la firme NC Experts ne s'est pas qualifiée puisque son pointage intérimaire est inférieur à 70 points, selon ce qui est prévu à la loi (art. 573.1.0.1.1 L.C.V.);

ATTENDU QUE le comité exécutif ne peut attribuer le contrat à une personne autre que celle qui a fait, dans le délai fixé, la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final ;

ATTENDU la vérification juridique du 28 août 2018 ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'attribuer le contrat à la firme EnviroServices inc.;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction de l'entretien du territoire du 24 juillet 2018, d'accepter la soumission de la firme **ENVIROSERVICES INC.** pour les services professionnels d'ingénierie pour l'élaboration de plans et devis et la surveillance des travaux d'améliorations et de remplacements des systèmes de stockage des sites pétroliers, pour un montant de 23 235\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds disponibles du règlement numéro 689. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2018-0295 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

---

**CE-2018-1023-DEC SOUMISSION / SERVICES PROFESSIONNELS /  
ÉTUDE DE CIRCULATION ET DÉTERMINATION  
DE L'OFFRE EN STATIONNEMENT / VIEUX-  
TERREBONNE**

ATTENDU QUE la Ville a procédé à un appel d'offres public pour les services professionnels pour la confection d'une étude de circulation et détermination de l'offre en stationnement dans le secteur du Vieux-Terrebonne (SA18-3016);

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 27 juin 2018 ;

ATTENDU QUE trois (3) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 17 juillet 2018 ;

ATTENDU QUE le comité de sélection formé selon l'article 573.1.0.1.1 de la *Loi sur les cités et villes* a attribué le pointage final mentionné ci-bas, le tout conformément au calcul prévu au paragraphe e) du même article;

	<b>Pointage final</b>	<b>Montant</b>
WSP Canada inc.	26,30	52 888,50\$ t.t.c.
IGF Axiom inc.	24,20	57 476,00\$ t.t.c.
Les Services EXP inc.	24,03	63 139,67\$ t.t.c.

ATTENDU QUE le comité exécutif ne peut attribuer le contrat à une personne autre que celle qui a fait, dans le délai fixé, la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final ;

ATTENDU la vérification juridique du 27 août 2018 ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'attribuer le contrat à la firme WSP Canada inc.;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction du génie et projets spéciaux du 28 août 2018, d'accepter la soumission de la firme **WSP CANADA INC.** pour les services professionnels pour la confection d'une étude de circulation et détermination de l'offre en stationnement dans le secteur du Vieux-Terrebonne, pour un montant de 46 000\$ (taxes en sus) à être financé par l'excédent de fonctionnement affecté ex-Terrebonne. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2018-0328 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

Que le transfert budgétaire numéro 2018-0329 soumis par l'assistante-trésorière au montant de 48 295\$, du poste budgétaire numéro 1-03-400-00-10 (affectation – excédent de fonctionnement affecté ex-Terrebonne) au poste budgétaire numéro 1-02-615-00-411 (services professionnels), soit accepté.

Que le mandat soit réalisé selon les documents suivants de la Direction du génie et projets spéciaux :

- Guide de conception, réalisation et suivi des projets ;
- Devis techniques et administratif.

---

**CE-2018-1024-REC SOUMISSION / 2<sup>e</sup> RENOUELEMENT / FOURNITURE DE PAPIER ET IMPRESSION DU BULLETIN « LA SOURCE » ET DU CAHIER « LOISIR ET VIE COMMUNAUTAIRE »**

ATTENDU la résolution du conseil municipal numéro 263-05-2016, adoptée le 30 mai 2016, acceptant la soumission de la société Imprimerie Solisco inc. pour la fourniture de papier et l'impression du bulletin « La Source » et du cahier « Loisir et vie communautaire » pour un contrat d'un (1) an au montant de 161 073,08\$ (t.t.c.) avec deux (2) options de renouvellement (SA16-11002) ;

ATTENDU QUE la soumission numéro SA16-11002 pour la fourniture de papier et l'impression du bulletin « La Source » et du cahier « Loisir et vie communautaire » a été renouvelée pour une première année (résolution 216-06-2017), est échue depuis le 29 mai 2018, et que la Ville de Terrebonne est satisfaite de la prestation du fournisseur ;

ATTENDU QUE l'article 9 du cahier des charges spécifiques permet de se prévaloir de la clause de prolongation pour une deuxième année supplémentaire, et ce, pour une somme de 163 742,80\$ (t.t.c.), soit la valeur du contrat original précédent plus l'IPC (1,1831%) pour la région de Montréal ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction des communications et des relations avec les citoyens du 23 août 2018, de recommander au conseil d'accepter, pour un deuxième renouvellement d'un (1) an à compter du 30 mai 2018, la soumission pour la fourniture de papier et l'impression du bulletin « La Source » et du cahier « Loisir et vie communautaire » avec la société **IMPRIMERIE SOLISCO INC.** au montant de 142 416\$ (taxes en sus). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2018-0327 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

---

**CE-2018-1025-DEC    DEMANDE DE FINANCEMENT / CMM / TRAME  
VERTE ET BLEUE / VOLET PROJET PARTICULIER  
/ CORRIDOR DE BIODIVERSITÉ URBANOVA**

ATTENDU QUE la communauté métropolitaine de Montréal informait la Ville de Terrebonne, le 18 mai 2018, que des sommes étaient disponibles dans divers programmes de subvention ;

ATTENDU QUE des projets d'acquisition sont admissibles dans le cadre du « Programme de la Trame verte et bleue du Grand Montréal » ;

ATTENDU QU'une demande a été préparée par la Direction de l'environnement pour le financement de l'acquisition de certains terrains acquis en 2017 dans le corridor de biodiversité de Urbanova;

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne, dans le cadre de cette demande, doit s'engager à respecter les conditions du programme à savoir :

- Réaliser les activités de communication énoncées à la demande de financement;
- Devenir propriétaire du terrain acquis en totalité ou copropriétaire indivis avec un organisme admissible;
- Assumer un suivi de conservation à des fins écologiques des espaces boisés du terrain visé par le projet par des mesures appropriées.

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction de l'environnement du 23 août 2018, que le comité exécutif autorise la Direction de l'environnement à déposer la demande de financement auprès de la communauté métropolitaine de Montréal et autorise M. Marc Léger, directeur de l'environnement, à agir au nom de la municipalité pour ce projet.

Que le comité exécutif confirme l'engagement de la Ville d'assumer sa part d'investissement au projet et à respecter les conditions du programme précitées.

Que le président du comité exécutif ou le vice-président et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, la convention à intervenir entre les parties.

---

**CE-2018-1026-DEC    LEVÉE DE LA SÉANCE**

La séance est levée à 15h.

---

---

Président

---

Secrétaire